



(la « **Compagnie** »)

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS DE LA DIRECTION

Le 24 août 2006

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

La présente circulaire de sollicitation de procurations (la « **Circulaire** ») est fournie dans le cadre de la sollicitation de procurations par la direction de la Compagnie en vue de leur utilisation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie (l'« **Assemblée** ») qui se tiendra à l'Hôtel Germain-des-Prés, au 1200 avenue Germain-des-Prés, Québec (Québec) G1V 3M7, le 18 octobre 2006, à 14 h 30 (heure locale) et à toute reprise de celle-ci. La Compagnie assume les frais de cette sollicitation. La sollicitation se fait principalement par la poste, mais elle peut aussi être faite par téléphone ou en personne par les administrateurs de la Compagnie, ceux-ci ne recevant aucune compensation à cet effet. Des arrangements peuvent aussi être pris avec des maisons de courtage et autres gardiens, fiduciaires ou personnes désignées pour la transmission de la documentation de sollicitation de procurations aux détenteurs des actions de la Compagnie conformément aux dispositions du Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti. A moins d'indications contraires, les informations contenues à la Circulaire sont données en date du 24 août 2006.

Si vous ne pouvez assister à l'Assemblée en personne, veuillez remplir et retourner le formulaire de procuration ci-joint au plus tard à 17 h 00 (heure locale), le 16 octobre 2006, à l'agent des transferts chargé de la tenue des registres de la Compagnie, Compagnie Trust CIBC Mellon, 2001 rue University, Bureau 1600, Montréal, Québec, H3A 2A6.

AVIS AUX VÉRITABLES PROPRIÉTAIRES

Les actionnaires dont les actions ne sont pas immatriculées à leur nom (ci-après appelés les « **Véritables propriétaires** ») sont avisés que seules les personnes qui détiennent des procurations d'actionnaires inscrits au registre de la Compagnie peuvent être autorisées et admises à voter au cours de l'Assemblée. Les Véritables propriétaires qui remplissent et retournent un formulaire de procuration doivent y indiquer la personne (ordinairement une maison de courtage) qui détient leurs actions comme détenteur inscrit. Chaque intermédiaire (courtier) a sa propre procédure concernant la mise à la poste et fournit ses propres instructions de retour qui doivent être soigneusement suivies. Le formulaire de procuration fourni aux Véritables propriétaires est substantiellement similaire au formulaire de procuration fourni aux actionnaires inscrits. Cependant, son objet se limite à donner des instructions sur la façon de voter pour le compte des Véritables propriétaires.

Toute référence aux actionnaires à la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction, au formulaire de procuration et à l'avis de convocation qui y sont joints s'adresse aux actionnaires inscrits sauf lorsque spécifiquement prévu autrement.

NOMINATION DU FONDÉ DE POUVOIR

Les personnes mentionnées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des administrateurs de la Compagnie. **Tout actionnaire a le droit de nommer un fondé de pouvoir pour le représenter à l'Assemblée, autre que les personnes dont les noms figurent comme fondé de pouvoir dans le formulaire de procuration joint aux présentes, en biffant les noms imprimés et en insérant le nom du fondé de pouvoir de son choix dans l'espace prévu à cette fin.** Une personne ainsi nommée comme fondé de pouvoir n'est pas tenue d'être actionnaire de la Compagnie.

DROIT DE RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Un actionnaire qui accorde une procuration a le droit de la révoquer en déposant un avis écrit signé par l'actionnaire ou par son fondé de pouvoir dûment autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une personne morale, cet avis écrit doit être signé par un dirigeant ou un fondé de pouvoir dûment autorisé et être accompagné d'une résolution autorisant la signature. Le formulaire de procuration doit être déposé, selon le cas : (i) auprès du secrétaire de la Compagnie, ou encore auprès de Compagnie Trust CIBC Mellon, 2001 rue University, Bureau 1600, Montréal, Québec H3A 2A6, téléphone: (514) 285-3600, télécopieur: (514) 285-3640 au plus tard à 17 h 00 (heure locale) le 16 octobre 2006 ou, si l'Assemblée est ajournée, au plus tard à 17 h 00 (heure locale) le dernier jour ouvrable précédant la date de reprise de l'Assemblée à cet endroit ou, (ii) auprès du président de l'Assemblée le jour de l'Assemblée ou de toute reprise de celle-ci, et avant le commencement d'une telle Assemblée.

EXERCICE DES POUVOIRS CONFÉRÉS PAR PROCURATION

Le droit de vote que confèrent les actions, dont procuration est donnée par le formulaire dûment signé en faveur des personnes qui y sont désignées, sera exercé à l'occasion de tout scrutin tenu à l'Assemblée, le cas échéant, et de la façon prévue aux alinéas pertinents dans cette Circulaire, sauf si dans la procuration il est demandé de voter contre ou de s'abstenir de voter sur ces points inscrits à l'ordre du jour.

Les administrateurs qui sollicitent la procuration s'engagent à respecter les instructions données par un actionnaire dans le formulaire de procuration. Si aucune instruction n'est donnée, les voix seront exprimées en faveur de l'adoption des questions énoncées dans l'avis de convocation à l'Assemblée. La procuration ci-jointe confère un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne tout amendement relatif aux questions énoncées dans l'avis de convocation et toute autre question dont l'Assemblée pourrait être régulièrement saisie, à l'exception de l'élection des administrateurs. À la date des présentes, les administrateurs de la Compagnie n'ont connaissance d'aucun amendement ni d'aucune autre question dont l'Assemblée pourrait être saisie.

ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAUX PORTEURS DE CES ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Compagnie est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, sans valeur nominale.

En date du 24 août 2006, il y avait 34 031 525 actions ordinaires émises et en circulation, chaque action ordinaire émise et en circulation donnant droit à un vote.

Les administrateurs ont fixé au 25 août 2006 la date de clôture des registres pour déterminer les actionnaires habilités à recevoir un avis de convocation à l'Assemblée. Le droit de vote n'étant

pas limité aux porteurs de titres inscrits à une date déterminée, toute personne devenant actionnaire de la Compagnie entre la date de clôture des registres et le jour de l'Assemblée aura le droit de voter en exhibant son certificat d'actions ordinaires durant l'Assemblée.

À la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Compagnie, à la date des présentes, les personnes détenant, directement ou indirectement, plus de dix pour cent (10%) des actions ordinaires émises et en circulation de la Compagnie sont les suivantes :

Nom du détenteur	Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage des actions ordinaires
Denis BERTRAND	5 542 301	16,3 %
Bruno DOYON	5 587 301 ¹	16,4 %

QUORUM

Les règlements de la Compagnie prévoient qu'il y a quorum à une Assemblée des actionnaires de la Compagnie si deux (2) détenteurs d'actions sont présents en personne.

PERSONNES INTÉRESSÉES DANS CERTAINS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

À la connaissance de la Compagnie, à l'exception de ce qui est divulgué aux présentes, aucun des administrateurs ni des dirigeants de la Compagnie ni des candidats aux postes d'administrateurs ni aucune des personnes associées ou autrement liées à ceux-ci, n'a un intérêt dans un point quelconque de l'ordre du jour de l'Assemblée.

PRÊT AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Aucun directeur ou membre de la haute direction de la Compagnie n'a de dette envers la Compagnie.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

La Compagnie fournit une assurance au profit de ses administrateurs et de ses dirigeants et ceux de ses filiales contre la responsabilité qu'ils peuvent encourir dans l'exercice de leurs fonctions. La limite actuelle de la police est de 1 000 000 \$ par réclamation. Cette assurance est sujette à une franchise de 25 000 \$ par sinistre ainsi qu'aux exclusions particulières habituellement prévues dans les polices de ce genre. La Compagnie paie une prime annuelle globale de 10 484 \$, qui n'a pas été spécifiquement répartie entre les administrateurs en tant que groupe et les dirigeants en tant que groupe. La période d'assurance couverte par cette police s'étend du 3 novembre 2005 au 3 novembre 2006.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés annuels et le rapport des vérificateurs de la Compagnie pour l'exercice terminé le 30 avril 2006 seront présentés aux actionnaires à l'Assemblée.

¹ M. Doyon est le principal bénéficiaire de Fiducie T2Green, laquelle détient 948 436 actions ordinaires. Ces actions sont incluses dans le nombre d'actions indiqué au tableau.

2. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les statuts de la Compagnie prévoient que le conseil d'administration peut être composé d'un minimum de trois (3) et d'un maximum de dix (10) administrateurs. Le conseil d'administration est actuellement composé de six (6) administrateurs. Les sept (7) personnes nommées ci-dessous seront proposées comme candidates aux postes d'administrateur de la Compagnie. Chaque administrateur élu à l'Assemblée demeure en fonction pour une période d'un an ou jusqu'à l'élection de son successeur, à moins qu'il ne démissionne ou que son poste ne devienne vacant en raison de son décès ou d'une autre cause, conformément aux règlements de la Compagnie.

Voici la liste des personnes dont la candidature sera soumise par la direction de la Compagnie en vue de l'élection des administrateurs ainsi que d'autres renseignements pertinents :

Nom et poste	Principale occupation	Nombre d'actions ordinaires détenues ou contrôlées
Denis BERTRAND ^{(2) (3)} Québec/Canada Président et chef de la direction Administrateur depuis le 7 octobre 2005	M. Bertrand occupe le poste de président et chef de la direction de la Compagnie et ses filiales depuis octobre 2005. M. Denis Bertrand était auparavant président et chef de la direction de Les Fontes P.N.S. Ltée depuis août 2004. Il a été directeur général de Compagnie d'ingénierie de véhicules spécialisés (une division de Decoma International inc.) de juillet 1995 à décembre 1999 et vice-président opérations de Groupe Bocenor inc., compagnie dont les actions se transigent à la Bourse de Toronto, de janvier 2000 à juillet 2004. M. Bertrand a été membre du conseil d'administration de Altitude Ventures Capital Corporation (aujourd'hui Technologies D-Box inc.), compagnie dont les actions se transigent à la Bourse de croissance TSX, de 1998 à 2002.	5 542 301
Gérald DÉSORDY ⁽¹⁾ Québec/Canada Administrateur depuis le 14 décembre 2005	M. Désourdy est président et chef de la direction de HLT Energies Inc. depuis février 2003, une compagnie oeuvrant dans la production et la vente d'énergie solaire thermique. M. Désourdy est également président de Névé Inc. depuis septembre 1996 et de Aramon Inc. depuis avril 2002.	0
Bruno DOYON ^{(1) (3)} Québec/Canada Secrétaire Administrateur depuis le 7 octobre 2005	M. Doyon est vice-président des ventes-division métal et administrateur et secrétaire de la Compagnie. M. Bruno Doyon est à l'emploi continu de Les Fontes P.N.S. Ltée depuis juin 1992.	5 587 301 ⁽⁴⁾

Nom et poste	Principale occupation	Nombre d'actions ordinaires détenues ou contrôlées
<p>Claude DUPUIS^{(2) (3)} Québec/Canada Administrateur depuis le 14 décembre 2005</p>	<p>M. Dupuis est directeur général du Comité sectoriel de la main d'oeuvre dans la fabrication métallique industrielle (CSMOFMI) depuis août 2003. La mission de ce comité est de favoriser et consolider la concertation entre les différents acteurs de l'industrie de la fabrication de produits métalliques, de la fabrication de machines et de la fabrication de matériel de transport dans le but de permettre une prise en charge par le milieu des facteurs de compétitivité des entreprises et de la main d'oeuvre du secteur. M. Dupuis siège au conseil d'administration du CSMOFMI depuis 1996. Il en a été le président de 1999 à novembre 2003. De février 2003 à juin 2003, il a dirigé pour une période intérimaire de 4 mois l'entreprise Nado Inc. en l'absence de son président. Auparavant, il a été vice-président aux opérations de R & M Métaltek Inc. d'avril 1989 à octobre 2002. Il a également été administrateur de cette entreprise de septembre 1994 jusqu'à la vente de l'entreprise en janvier 1999.</p>	75 000
<p>Michel LESAGE⁽¹⁾ Québec/Canada Administrateur depuis le 7 octobre 2005</p>	<p>M. Lesage est président d'Investissements Blue Ship Inc., une compagnie oeuvrant dans l'évaluation financière et l'investissement depuis octobre 2002. Il s'était initialement joint à l'équipe de Investissements Blue Ship inc. en janvier 1998 à titre d'analyste financier. Auparavant, il a travaillé au sein de la Banque CIBC, de la Banque HSBC et de la firme comptable Samson Bélair Deloitte & Touche. M. Lesage est administrateur de Ergoresearch Ltd. depuis juin 2005, de Typhoon Exploration inc. depuis décembre 2002, de D-Fense Capital Ltée, depuis février 2005 et de Corporation Systèmes de Repérage Vigil, depuis 1998. M. Lesage a été administrateur et secrétaire de Corporation de Sécurité Garda World d'août 1999 à juillet 2003, compagnie dont les titres se transigent à la Bourse de Toronto et a également été administrateur de Techcana inc. de janvier 2001 à octobre 2003, de Wild Grizzly Venture Capital inc. entre 1997 et 1999, de Corporation Cogivar entre juin 2004 et mars 2005, de Alphinat inc. entre juillet 2004 et avril 2005 et de Corporation Immobilière Cagim entre septembre 2004 et janvier 2005.</p>	1 554 000 ⁽⁵⁾
<p>Neeman MALEK⁽²⁾ Québec/Canada Administrateur depuis le 14 décembre 2005</p>	<p>M. Malek est vice-président et directeur général de Soforth Ltd., une compagnie de conseillers en gestion, depuis février 1991 et de Compagnie industrielle Unique Ltée, une compagnie oeuvrant dans la conception et la commercialisation de composantes pour l'industrie des portes et fenêtres, depuis 1991. M. Malek est également vice-président de Coupe Froid Fédéral Inc., une compagnie manufacturière de composantes pour le profilage à froid des métaux pour l'industrie des portes et fenêtres, depuis 1991.</p>	50 000

Nom et poste	Principale occupation	Nombre d'actions ordinaires détenues ou contrôlées
Steve SAMSON Québec/Canada Administrateur proposé	M. Samson est contrôleur des ventes chez Pagna Composites Inc., une compagnie oeuvrant dans la fabrication et la réparation de pièces en fibre de verre, depuis juin 2004. Auparavant, il a été directeur général de Translab de septembre 2000 à juin 2004.	135 000 ⁽⁶⁾

- (1) Membre du comité de vérification.
- (2) Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération.
- (3) Membre du comité de candidatures et de gouvernance.
- (4) De ce nombre, 948 436 actions sont détenues par Fiducie T2Green, une fiducie dont le principal bénéficiaire est M. Bruno Doyon.
- (5) Les 1 554 000 actions sont détenues par Investissements Blue Ship inc., une compagnie contrôlée par M. Michel Lesage.
- (6) Les 135 000 actions sont détenues par 9165-9474 Québec inc., une compagnie détenue à 50% par M. Steve Samson.

Chaque candidat a lui-même fourni les renseignements concernant les actions ordinaires sur lesquelles il exerce une emprise.

Aucun des administrateurs dont la candidature est proposée n'a été, au cours des dix dernières années : (i) un administrateur ou un membre de la direction d'une compagnie frappée par une interdiction d'opérations ou autre mesure similaire émise par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, (ii) un administrateur ou un membre de la direction d'une compagnie qui a déclaré faillite ou qui s'est déclarée insolvable dans l'année qui a suivi la fin de son mandat à titre d'administrateur ou de membre de la direction ou (iii) personnellement en faillite ou déclaré insolvable, à l'exception de M. Steve Samson qui a fait faillite le 17 novembre 2000 et qui a été libéré le 18 août 2001.

Michel Lesage et Investissements Blue Ship inc. font présentement l'objet de poursuites pénales par l'Autorité des marchés financiers devant la Cour du Québec (chambre criminelle et pénale, district judiciaire de Montréal) pour avoir aidé Corporation stratégique SPJ à effectuer des placements d'une forme d'investissement sans avoir établi un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers et, en ce qui concerne Investissements Blue Ship inc., avoir également agi comme un courtier en valeurs mobilières sans être enregistré comme tel auprès de l'Autorité des marchés financiers. Ils contestent toutefois le bien-fondé de cette poursuite par le biais de leurs avocats.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront en faveur de l'élection de MM. DENIS BERTRAND, GÉRALD DÉSORDY, BRUNO DOYON, CLAUDE DUPUIS, MICHEL LESAGE, NEEMAN MALEK ET STEVE SAMSON, à titre d'administrateurs, à moins que l'actionnaire n'ait indiqué dans sa procuration que l'on s'abstienne d'exprimer les droits de vote afférents à ses actions à l'égard de cette résolution.

Rémunération de la haute direction

Le tableau suivant indique la rémunération globale du chef de la direction et du vice-président, finances de la Compagnie :

Nom et fonction	RÉMUNÉRATION ANNUELLE				RÉMUNÉRATION À LONG TERME			Toute autre rémunération (\$)
	Année	Salaire (\$)	Primes (\$)	Autre rémunération annuelle (\$)	Primes		Paievements en vertu de PILT (\$)	
					Titres sous-jacents aux options / DPVA octroyés	Actions ou unités dont la revente est soumise à des restrictions (\$)		
Denis BERTRAND Président et chef de la direction	2006	130 000	--	2 732 ⁽¹⁾	250 000	--	--	--
Bertrand CÔTÉ Vice-président, finances	2006	69 231 ⁽²⁾	--	--	100 000	--	--	--

(1) Avantage imposable.

(2) M. Côté a débuté ses fonctions au sein de la Compagnie le 18 juillet 2005.

La Compagnie a signé, en octobre 2005, avec le président et chef de la direction et le vice-président finances, des contrats d'emploi à durée indéterminée qu'elle peut résilier sans motif sur préavis de dix-huit mois ou paiement d'une indemnité de départ de dix-huit mois de salaire pour M. Bertrand et sur préavis de douze mois ou paiement d'une indemnité de départ de douze mois de salaire pour M. Côté. Chaque contrat prévoit un salaire de base, une rémunération au rendement (bonis) versée en fonction de l'atteinte d'objectifs annuels précis ainsi que l'attribution d'options d'achats d'actions. En certaines circonstances et à l'intérieur de certains délais, Messieurs Bertrand et Côté peuvent se prévaloir du paiement d'une indemnité de départ égale à douze mois de salaire en cas de prise de contrôle de la Compagnie ou de vente de ses actifs.

Octrois d'options d'achat d'actions pendant le dernier exercice financier complet

Le tableau ci-après décrit les informations concernant les options d'achat d'actions octroyées en faveur des hauts dirigeants au cours de l'exercice financier terminé le 30 avril 2006 :

Nom	Titres visés par l'octroi d'options (#)	% du nombre total des titres visés par des options octroyées aux employés	Prix de levée de base (\$/titre)	Valeur marchande des titres sous options à la date d'octroi (\$/titre)	Date d'expiration
Denis BERTRAND	250 000	32%	0,40 \$	0,40 \$	2010-10-06
Bertrand CÔTÉ	100 000	13%	0,40 \$	0,40 \$	2010-10-06

Total des levées d'options d'achat d'actions pendant le dernier exercice financier complet et valeur des options à la fin de l'exercice

Le tableau suivant indique, à l'égard de chacun des membres de la haute direction, le nombre d'actions visées par des options, s'il en est, levées au cours de l'exercice financier terminé le 30 avril 2006 et la valeur totale réalisée au moment de la levée d'options :

Nom	Titres acquis lors de la levée de l'option (#)	Valeur totale obtenue (\$)	Options non levées en fin d'exercice financier (#) pouvant être exercées / ne pouvant être exercées	Valeur réalisable des options non levées à la fin de l'exercice financier (\$) pouvant être exercées / ne pouvant être exercées
Denis BERTRAND	nil	N/A	83 334 / 166 666	43 333,68 \$ / 86 666,32 \$
Bertrand CÔTÉ	nil	N/A	33 334 / 66 666	17 333,68 \$ / 34 666,32 \$

Rémunération des administrateurs externes

Au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2006, les administrateurs externes n'ont eu droit à aucune rémunération à l'exception des options octroyées lors de la clôture de l'opération admissible en octobre 2005 :

Nom	Nombre d'options octroyées au cours de l'exercice	Prix de levée de base (\$/titre)	Date d'expiration	Valeur réalisable des options non levées à la fin de l'exercice financier (\$) pouvant être exercées / ne pouvant être exercées
Gérald DÉSORDY	100 000	0,40 \$	2010-10-06	17 333,68 \$ / 34 666,32 \$
Bruno DOYON	250 000	0,40 \$	2010-10-06	43 333 \$ / 86 666,32 \$
Claude DUPUIS	100 000	0,40 \$	2010-10-06	17 333,68 \$ / 34 666,32 \$
Michel LESAGE	150 000	0,40 \$	2010-10-06	26 000 \$ / 52 000 \$
Neeman MALEK	100 000	0,40 \$	2010-10-06	17 333,68 \$ / 34 666,32 \$

Titres pouvant être émis en vertu des plans de rémunération à base de titres de participation

En vertu des plans de rémunération de la Compagnie, seul le régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Compagnie, adopté le 7 octobre 2005, (le « Régime ») permet l'émission de titres de participation de la Compagnie. Le tableau qui suit présente l'information requise conformément à la législation applicable.

Catégorie de plan	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation (a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation (\$) (b)	Nombre de titres restant à émettre en vertu du plan de rémunération à base de titres de participation (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne ((a)) (c)
Plan de rémunération à base de titres de participation approuvé par les porteurs	s.o.	s.o.	s.o.
Plan de rémunération à base de titres de participation non approuvé par les porteurs	1 575 000	0,42	423 607
Total	1 575 000	0,42	423 607

Le Régime est disponible sur le site SEDAR (www.sedar.com) et une copie de celui-ci sera fournie rapidement et sans frais aux actionnaires qui en font la demande.

3. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS ET AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FIXER LEUR RÉMUNÉRATION

Les vérificateurs de la Compagnie sont Demers Beaulne, s.e.n.c.r.l., comptables agréés de la ville de Montréal, province de Québec.

La direction propose PricewaterhouseCoopers, s.r.l., comptables agréés, de la ville de Québec, province de Québec, à titre de nouveaux vérificateurs de la Compagnie pour l'exercice financier se terminant le 30 avril 2007. L'avis de changement de vérificateurs envoyé à ces derniers par la Compagnie est joint à la présente Circulaire en Annexe « A ». Si la recommandation de changer les vérificateurs est approuvée par les actionnaires, le mandat de Demers Beaulne expirera à l'Assemblée des actionnaires.

L'approbation des actionnaires autorisera également le conseil d'administration à fixer la rémunération des vérificateurs.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront en faveur de la nomination de PricewaterhouseCoopers, s.r.l., à titre de vérificateurs et pour que le conseil d'administration soit autorisé à fixer leur rémunération, à moins que l'actionnaire signataire de cette procuration n'en ait stipulé autrement ou n'ait indiqué sa volonté de s'abstenir de voter à l'égard de cette résolution.

4. RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Le Régime vise les administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Compagnie. Toutes les options octroyées en vertu du régime peuvent être levées dans un délai maximal de cinq ans à compter de la date d'octroi. Le conseil d'administration désigne les bénéficiaires des options et détermine le nombre d'actions ordinaires visées par chacune de ces options, leur date d'acquisition, leur prix de levée, leur date d'expiration, les conditions d'acquisition et les restrictions relatives à la levée de ces options. Le prix d'acquisition des actions visées par les options ne peut être inférieur à leur cours escompté le jour précédant la date d'octroi de ces options. Les options octroyées sont soumises à une période de détention minimale de quatre (4)

mois à compter de la date de leur octroi, lorsque le prix de levée est établi d'après le cours escompté.

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émis en vertu du Régime a été fixé à 10% des actions ordinaires émises et en circulation du capital-actions; il s'agit d'un régime à nombre variable. Le nombre maximal d'options d'achat d'actions pouvant être octroyé à un administrateur, dirigeant ou employé de la Compagnie ne devra pas dépasser 5% de l'ensemble des actions ordinaires en circulation de la Compagnie au cours d'une période de 12 mois. Dans le cas des employés qui fournissent des services de relations avec les investisseurs, les consultants et les fournisseurs de services de relations avec les investisseurs, un maximum de 2% de l'ensemble des actions ordinaires pourront leur être octroyé individuellement.

Le Régime est soumis à l'approbation des actionnaires lors de chaque assemblée annuelle, peu importe qu'il ait été amendé ou non dans l'intervalle, conformément à la politique 4.4 de la Bourse de croissance TSX. En date de la présente Circulaire, compte tenu des placements privés réalisés par la Compagnie depuis le 7 octobre 2005, un nombre maximum de 3 403 152 actions ordinaires pourrait être octroyé sous forme d'options d'achat d'actions. De ce nombre, 1 575 000 options d'achat d'actions, sur une possibilité actuelle de 1 998 607 options, ont déjà été octroyées aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Compagnie, chaque option permettant à son détenteur de souscrire une action ordinaire du capital social de la Compagnie.

En conséquence, la direction de la Compagnie demande à ses actionnaires d'adopter la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU :

1. **D'APPROUVER** le Régime de la Compagnie, tel qu'adopté par les administrateurs de la Compagnie le 7 octobre 2005; et
2. **D'APPROUVER** l'augmentation à 3 403 152 options le nombre d'options pouvant être émises aux fins du Régime, soit 10% du capital-actions actuellement émis et en circulation de la Compagnie.

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront en faveur de l'approbation du Régime et de l'augmentation du nombre d'options pouvant être émises aux termes de celui-ci, à moins que l'actionnaire n'ait indiqué dans sa procuration de voter contre ou que l'on s'abstienne d'exprimer les droits de vote afférents à ses actions à l'égard de cette résolution.

AUTRES AFFAIRES

La direction ne connaît aucune autre question dont l'Assemblée pourrait être saisie. Cependant, si un point dont la direction de la Compagnie n'est pas actuellement au courant était dûment soumis à l'Assemblée, alors, à tout scrutin qui pourra être tenu, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint voteront à cet égard selon leur bon jugement.

INITIÉS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Investissements Blue Ship Inc. a signé un contrat de service avec 6172407 Canada Inc., une filiale à part entière de la Compagnie, le 8 janvier 2004, aux termes duquel elle met les services de M. Michel Lesage, administrateur de la Compagnie, à sa disposition contre rémunération.

Aux termes de ce contrat, Investissements Blue Ship inc. a mis à la disposition de 6172407 Canada Inc. les services de monsieur Michel Lesage, afin qu'il l'accompagne et la conseille dans ses démarches organisationnelles et de financement en vue d'une éventuelle inscription en bourse, en contrepartie d'une rémunération de 100 000 \$ payable en 24 versements mensuels égaux et consécutifs de 4 167 \$ plus taxes, à compter de janvier 2005.

Ce contrat a pris fin en décembre 2005 et le paiement des honoraires a été échelonné de janvier 2004 à décembre 2006.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

A) Règles du comité de vérification

Le comité de vérification de la Compagnie travaille actuellement à la définition de ses règles de procédure et respecte les dispositions du Règlement 52-110 sur le comité de vérification (« **Règlement 52-110** »), quant à sa composition, ses responsabilités et ses pouvoirs.

B) Composition du comité de vérification

Le comité de vérification est composé de MM. Gérald Désourdy, Bruno Doyon et Michel Lesage. M. Désourdy est un administrateur indépendant. MM. Doyon et Lesage ne sont pas des administrateurs indépendants puisque M. Doyon est vice-président des ventes-division métal de la Compagnie et M. Lesage est consultant (voir la rubrique « *Initiés et autres personnes intéressées dans des opérations importantes* »). Le conseil d'administration est d'avis que les membres du comité de vérification possèdent les compétences financières requises par leur formation ou leur expérience d'affaires.

C) Formation et expérience pertinentes

La formation et l'expérience de chaque membre du comité de vérification se résument comme suit :

Gérald Désourdy est président et chef de la direction de HLT Energies Inc. depuis février 2003. M. Désourdy est également président de Névé Inc. depuis septembre 1996 et de Aramon Inc. depuis le avril 2002. M. Désourdy a obtenu un baccalauréat en commerce de l'Université d'Ottawa en 1969.

Bruno Doyon est administrateur, secrétaire et vice-président des ventes-division métal de la Compagnie depuis octobre 2005. Il est à l'emploi continu de Les Fontes P.N.S. Ltée depuis juin 1992. M. Doyon a obtenu un baccalauréat en pédagogie et éducation de l'Université Laval en 1983.

Michel Lesage est président de Investissements Blue Ship inc. depuis octobre 2002; il s'était initialement joint à l'équipe de Investissements Blue Ship inc. en janvier 1998 à titre d'analyste financier. Auparavant, il a travaillé au sein de la Banque CIBC, de la Banque HSBC et de la firme comptable Samson Bélair Deloitte & Touche. M. Lesage est administrateur de Ergoresearch Ltd. depuis juin 2005, de Typhoon Exploration inc. depuis décembre 2002, de D-Fense Capital Ltée,

depuis février 2005, et de Corporation Systèmes de Repérage Vigil, depuis 1998. M. Lesage a été administrateur et secrétaire de Corporation de Sécurité Garda World d'août 1999 à juillet 2003, société dont les titres se transigent à la Bourse de Toronto et a également été administrateur de Techcana inc. de janvier 2001 à octobre 2003, de Wild Grizzly Venture Capital inc. entre 1997 et 1999, de Corporation Cogivar entre juin 2004 et mars 2005, de Alphinat inc. entre juillet 2004 et avril 2005 et de Corporation Immobilière Cagim entre septembre 2004 et janvier 2005. M. Lesage a obtenu un baccalauréat en Finances et Marketing de l'Université du Québec à Montréal en 1991.

D) Utilisation de certaines dispenses

La Compagnie se prévaut de la dispense d'application de la partie 3 (composition du comité de vérification) et de la partie 5 (obligation de déclaration) compte tenu qu'elle est un émetteur émergent, suivant l'article 6.1 du Règlement 52-110.

E) Honoraires pour les services du vérificateur externe

Exercice financier terminé le	Honoraires de vérification	Honoraires pour services liés à la vérification	Honoraires pour services fiscaux ⁽¹⁾	Autres honoraires ⁽²⁾
30 avril 2006	148 254 \$	s.o.	3 800 \$	25 116\$

(1) Honoraires et déboursés pour les services liés à la conformité fiscale et aux conseils fiscaux.

(2) Honoraires et déboursés pour les services liés aux taxes.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

La Compagnie travaille présentement à l'élaboration de sa politique de gouvernance d'entreprise et de politiques connexes. Pour les fins de la présente Circulaire et les obligations prévues au Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance, la direction de la Compagnie a inclus les informations sur ses pratiques actuelles de gouvernance à titre d'émetteur émergent.

A) Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Compagnie est composé de six (6) membres dont trois (3) sont indépendants, à savoir : MM. Gérald Désourdy, Claude Dupuis et Neeman Malek. MM. Denis Bertrand et Bruno Doyon ne sont pas considérés comme administrateurs indépendants puisqu'ils agissent à titre de dirigeants de la Compagnie. M. Bertrand est président et chef de la direction de la Compagnie et M. Doyon est secrétaire et vice-président des ventes-division métal de la Compagnie. M. Michel Lesage est lié à la Compagnie de la manière indiquée ci-avant à la rubrique « *Initiés et autres personnes intéressées dans des opérations importantes* ».

B) Mandats d'administrateurs d'autres émetteurs assujettis

M. Gérald Désourdy est administrateur de HLT Energies 2006 Inc., une compagnie inscrite à la Bourse de croissance TSX (symbole : HES).

M. Michel Lesage est administrateur des compagnies suivantes :

- Corporation systèmes de repérage Vigil, compagnie inscrite à la Bourse de croissance TSX (symbole : VIG);

- D-Fense Capital Ltée, compagnie inscrite à la Bourse de croissance TSX (symbole : DFC.P);
- Ergoresearch Ltd., Compagnie inscrite à la Bourse de croissance TSX (symbole : ERG);
- Exploration Typhon Inc., Compagnie inscrite à la Bourse de croissance TSX (symbole : TOO).

C) Orientation et formation continue

Le conseil d'administration a constitué en juin 2006 le comité de candidatures et de gouvernance d'entreprise ayant pour mandat d'élaborer la politique de gouvernance d'entreprise et ses politiques connexes dont celle relative à l'orientation et la formation continue des administrateurs.

D) Éthique commerciale

La Compagnie n'a pas adopté de code d'éthique formel. Il est toutefois dans l'intention de la direction d'instaurer des pratiques et des politiques internes visant la divulgation, la confidentialité et les opérations sur ses titres pour l'ensemble de ses employés, incluant les employés de ses filiales.

E) Sélection des candidats au conseil d'administration

Tel que ci-devant mentionné au paragraphe C) « Orientation et formation continue », le conseil d'administration a créé un comité des candidatures et de gouvernance qui assumera, entre autre, le recrutement des administrateurs de la Compagnie.

F) Rémunération

Le conseil d'administration a constitué en juin 2006 le comité des ressources humaines et de la rémunération ayant notamment pour mandat d'établir la politique de la Compagnie relative à la rémunération des administrateurs et du chef de la direction.

G) Évaluation

Le comité de candidatures et de gouvernance d'entreprise a notamment pour mandat d'élaborer une politique d'évaluation de l'efficacité et de l'apport du conseil d'administration, des comités du conseil et de chaque administrateur.

DOCUMENTS DISPONIBLES

La Compagnie fournira, sans frais, à toute personne physique ou morale qui en fait la demande à la Compagnie au 1190, rue Principale, Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0, un exemplaire des documents suivants :

- le dernier rapport annuel, incluant les états financiers consolidés annuels de la Compagnie pour son dernier exercice complété, le rapport des vérificateurs sur ceux-ci ainsi que le rapport de gestion se rapportant aux états financiers; et
- la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la dernière assemblée annuelle des actionnaires.

L'information financière de la Compagnie figure dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion du dernier exercice de la Compagnie. Ces documents ainsi que des renseignements supplémentaires concernant la Compagnie sont également disponibles sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Tous nos communiqués de presse y sont également disponibles.

APPROBATION DE LA CIRCULAIRE

Le conseil d'administration de la Compagnie a approuvé le contenu de la présente Circulaire ainsi que son envoi aux actionnaires.

Datée à Québec, le 24 août 2006.

(S) Denis Bertrand

DENIS BERTRAND
Président et chef de la direction

ANNEXE « A »

AVIS DE CHANGEMENT DE VÉRIFICATEURS



Québec, le 22 août 2006

Demers Beaulne, s.e.n.c.r.l.

1100, boulevard René-Lévesque Ouest, 20^e étage
Montréal (Québec) H3B 4N4

et

PricewaterhouseCoopers, s.r.l.

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1700
Sainte-Foy (Québec) G1V 5C2

OBJET: AVIS DE CHANGEMENT DES VÉRIFICATEURS

Madame, Monsieur,

Sigma Ventures Inc. (ci-après la « **Compagnie** ») donne par les présentes l'avis suivant aux termes du Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (« **Règlement 51-102** ») :

1. La Compagnie ne prévoit pas recommander le renouvellement du mandat de vérification, donné à la firme de Demers Beaulne, s.e.n.c.r.l. (l' « **Ancien vérificateur** »), échu à la fin du dernier exercice financier terminé le 30 avril 2006 (le « **Dernier exercice** »).
2. La Compagnie entend recommander, à l'assemblée générale annuelle de ses actionnaires prévue pour le 18 octobre 2006, la nomination de PricewaterhouseCoopers, s.r.l. à titre de vérificateurs de la Compagnie.
3. Le rapport de l'Ancien vérificateur pour le Dernier exercice ne comportait aucune réserve.
4. Le comité de vérification et le conseil d'administration de la Compagnie ont approuvé la cessation des fonctions de l'Ancien vérificateur.
5. Il n'y a eu aucun désaccord, aucune consultation, ni aucune question non résolue entre l'Ancien vérificateur et la Compagnie.
6. Il ne s'est produit aucun événement à déclarer au sens du Règlement 51-102 pour le dernier exercice.

Veillez confirmer à l'Autorité des marchés financiers du Québec et aux Commissions des valeurs mobilières de l'Alberta et de la Colombie-Britannique votre accord ou votre désaccord avec le contenu du présent avis, le tout conformément au Règlement 51-102 et à l'Instrument National 51-102.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleurs sentiments.

SIGMA VENTURES INC.

(S) Bruno Doyon

Par : _____
Bruno DOYON, secrétaire